



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Candidatures à la formation CAPPEI 2021-2022

Les dossiers de candidature à la formation CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'École Inclusive) pour l'année scolaire 2021-2022 sont disponibles sur le site de [la DSDEN 94](#).

Conditions d'inscription :

L'examen du CAPPEI est ouvert aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré de l'enseignement public.

Le candidat prend les **engagements** suivants :

- exercer sur un poste correspondant au module préparé ;
- suivre l'intégralité de la formation ;
- se présenter aux épreuves du certificat d'aptitude ;
- exercer, durant trois années consécutives, des fonctions relevant de l'ASH sur un support correspondant au module de formation obtenu.

La formation :

La formation au CAPPEI, organisée sur **une année scolaire**, est composée :

- d'un tronc commun, non fractionnable, de 144 heures
- de deux modules d'approfondissement d'une durée totale de 104 heures
- d'un module de professionnalisation d'une durée de 52 heures, non fractionnable

Les modules de préprofessionnalisation, parmi lesquels le candidat doit opérer **deux vœux**, sont :

- enseigner en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) ou en Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)
- travailler en Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) : Aide à Dominante Pédagogique ou Aide à Dominante Relationnelle
- coordonner une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)
- enseigner en Unité d'Enseignement

Pour les deux derniers modules, deux choix devront également être effectués parmi : troubles des fonctions cognitives, troubles auditifs, troubles visuels, troubles du spectre autistique, troubles moteurs.

Dépôt des candidatures :

Les candidats doivent déposer, **auprès de leur circonscription de rattachement**, leur [dossier de candidature](#) **le 10 mars au plus tard**.

Ils seront **convoqués à un entretien avec leur IEN**, qui devra émettre **un avis** sur la candidature.

À l'issue de l'entretien, le dossier de candidature devra être adressé, **pour le 24 mars 2021 et par mail uniquement**, à : ce.94drhm@ac-creteil.fr et evelyne.lafrontiere@ac-creteil.fr

**Pour toute question, vous pouvez contacter les élus du personnel
du SNUDI-FO 94 à la CAPD et au CTsD :**

Thierry AUDIN : 06 22 91 00 57, Caroline GALLIEN : 06 29 08 68 33,
Luc BÉNIZEAU : 06 72 04 80 68, Benoît BALORDI : 06 62 96 51 07,
Christine BRIANT-BAZIN : 06 85 78 36 30, Samia AIT ELHADJ : 06 17 87 73 81,
Claudia DEMIR : 06 88 03 61 12, Céline MOUNEAU : 07 71 77 03 82,
Olivier LEGARDEUR : 06 09 79 83 84, Yves GREINER : 06 23 80 15 78

**Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires
de fonctionnaire d'État :**

Je me syndique au SNUDI-FO : bulletin d'adhésion

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -



📞 01.43.77.31.29



📞 01.43.77.31.29

@SNUDIFO94